

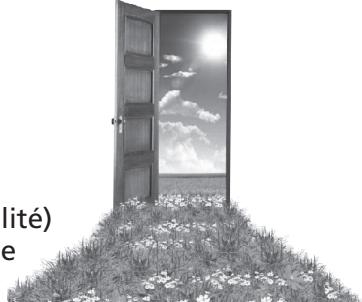


JOURNÉE D'ACTIVITÉS DANS LE CADRE DE LA SEMAINE DE LA MUNICIPALITÉ

7 juin 2015

De 13h à 14h30 : Portes ouvertes à la Municipalité :

- Visite de l'Hôtel de Ville
- Visite de la salle du Conseil
- Visite de la salle Desjardins et de l'exposition de madame Pascale Savard (une artiste de notre municipalité)
- Visite de la bibliothèque (possibilité de devenir membre sur place)



À 15h :

Accueil au Centre Eugène-Caillé (avec le plancher nouvellement rénové)
Séance d'information très intéressante sur le compostage donnée par notre conférencier invité, *M. Compost*.

Légère collation sur place

Ceux qui assisteront à toute la séance d'information recevront gratuitement un sac réutilisable à l'effigie de Saint-Félix (1 par famille), une consommation (alcoolisée ou non) et auront la chance de gagner l'un des deux composteurs domestiques offerts gracieusement par *Mobilier Nova*, distributeur de composteurs.

Bienvenue à tous!

ACTIVITY PROGRAM FOR MUNICIPALITY WEEK

June 7th, 2015

From 1 p.m. to 2:30 p.m.

Open house at City Hall

Possibility to visit City Hall, Council Meeting Room, Desjardins Hall and see Mrs. Pascal Savard's paintings (artist from our municipality) and visit our library (possibility to register as a member - we have a large selection of English numeric books and others)



3 p.m.

Welcome to Centre communautaire Eugène-Caillé with his new renovated hardwood floor

Followed by a very interesting and interactive information session on domestic composting by our guest speaker *Mr. Compost*.

Light snack will be served

For people who will be attending the entire information session, they will receive a free Saint-Félix reusable bag (1 per family), one drink (with alcohol or not) and the chance to win one of the two domestic composting bins offered graciously by *Mobilier Nova*, distributor of domestic composting bins

Welcome to all !

Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) JOB 2T0

Tél.: 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202

reception@saintfelixdekingsey.ca • www.saintfelixdekingsey.ca



Municipalité de Saint-Félix-de-Kingsey

1205, rue de l'Église, Saint-Félix-de-Kingsey (Québec) JOB 2T0

Tél.: 819 848-2321 • Téléc. : 819 848-2202

reception@saintfelixdekingsey.ca • www.saintfelixdekingsey.ca

GESTION DES MATIÈRES RÉSIDUELLES

La gestion des matières résiduelles est régie, au Québec, par des lois, des politiques et des règlements des trois paliers de gouvernement : fédéral, provincial et municipal.

Depuis 1999, les MRC ont désormais l'obligation d'établir un plan de gestion des matières résiduelles (PGMR) avec les municipalités qui font partie de leur MRC. Une nouvelle politique PGMR a été publiée par le gouvernement du Québec en 2013. Toutes les municipalités doivent maintenant présenter un plan d'action et nous aimerions mettre en place un comité pour établir les étapes de ce plan d'action. **Le compostage domestique fait partie de ce plan.**

Le compostage est un geste simple fait au quotidien qui consiste à transformer une partie de nos déchets en matière organique fertile (terreau fertile). Environ 30 % de nos déchets peuvent être mis au compostage.

Qu'est-ce que cela signifie pour notre municipalité ?

Votre Conseil a présenté un projet-pilote à la MRC pour favoriser le compostage plutôt que de vous imposer un 3^e bac (le bac brun) pour les matières organiques, c'est-à-dire les matières qui peuvent pourrir et se décomposer comme les résidus de table.

Pourquoi cette orientation ?

- Pour respecter la Loi sur la qualité de l'environnement du gouvernement qui demande que les matières résiduelles soient valorisées d'ici 2020 par la réduction à la source, le réemploi et le recyclage... Le compostage domestique est un exemple d'un geste concret que chaque citoyenne et citoyen peut poser à la maison.
- Pour une perspective de développement durable.
- Pour offrir à toutes les citoyennes et citoyens un environnement plus sain.
- Pour une économie d'échelle importante sur la taxation des ordures (ex.: 5 \$ la tonne pour les matières résiduelles (compostage) comparativement à 150-200 \$ la tonne pour le ramassage des bacs bruns).

Durée du projet-pilote

Le projet-pilote s'étendra de 2 à 3 ans. Si, après cette période, l'ensemble des citoyennes et citoyens ne font pas de compostage domestique, le bac brun sera imposé avec différentes conséquences, dont des frais supplémentaires sur les ordures.

MANAGEMENT OF RESIDUAL MATERIALS

The administration of residual materials is controlled in Quebec, by laws, policies, and regulations at the three levels of government: federal, provincial and municipal.

Since 1999, the MRC has the obligation to establish a plan for residual materials (PGMR) with the municipalities that make up their MRC. A new PGMR policy was published by the Quebec government in 2013. All the municipalities must now present an action plan and we would like to put a committee in place to establish the steps for this action plan. **Domestic composting is part of this plan.**

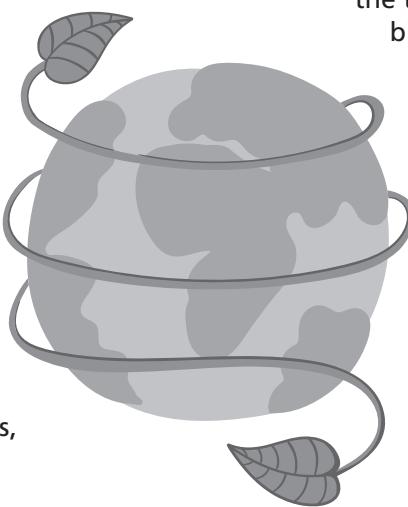
Composting is a simple daily gesture which can transform part of our garbage into organic matter (fertile ground). About 30% of our garbage could be composted.

What does this mean for our Municipality?

Your Council presented a pilot project to the MRC which would favourize composting as well as impose a 3rd bin (the brown bin) for organic materials, this is to say materials which would rot and decompose like food residue.

Why this Orientation?

- To respect the Law on the quality of the environment from the government, it is asked that residual materials be valued between now and 2020 by reduction at the source, re-using and recycling... Domestic composting is one example of a concrete gesture that each citizen can do at home.
- For the perspective of durable development.
- To offer all the citizens a healthier environment.
- For an important economy of scale on the taxation of the garbage (ex.: \$5 per ton on residual materials (composting) compared to \$150 to 200 the ton for picking up the brown bins).



Duration of the pilot project

The pilot project would last for 2 to 3 years. If after this period, the group of citizens do not do domestic composting, the brown bin would be imposed with different consequences, of which there would be additional fees for garbage.